

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de la Commune d'AUDRUICQ,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 29 novembre 2007 relative à la détermination des ratios d'avancement de grade,

Vu la délibération n°2017-058 du 10 octobre 2017 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire,

Vu la délibération n°2023-077 du 16 octobre 2023 modifiant les ratios d'avancement de grade – Cadre d'emplois des Adjoint Administratifs et de la Police Municipale,

Vu la délibération n°2024-060 du 14 octobre 2024 modifiant les ratios d'avancement de grade – cadre d'emplois des adjoints du patrimoine,

Vu l'arrêté n° 2021-260 du 19 juillet 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion, à compter de l'année 2021,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

| NOM et Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|------------------|--|-------------------------------|
| WILLAUME Thierry | Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe | 01/12/2024 |

| Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus | | |
|---|--------|--------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 1 | 1 | 0 |

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

| NOM et Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|------------------|-------------------|-------------------------------|
| DUQUENE Caroline | Adjoint Technique | 01/12/2024 |

| Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus | | |
|---|--------|--------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 1 | 0 | 1 |

Avancement au grade de : Brigadier-Chef Principal de Police Municipale

| NOM et Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|----------------|--|-------------------------------|
| LETENDART Yann | Gardien-Brigadier de Police Municipale | 01/12/2024 |

| Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus | | |
|---|--------|--------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 1 | 1 | 0 |

Avancement au grade de : Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe

| NOM et Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|---------------|--|-------------------------------|
| TRUANT Sylvie | Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe | 01/12/2024 |

| Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus | | |
|---|--------|--------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 1 | 0 | 1 |

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AUDRUICQ, le 17 octobre 2024.

Le Maire,



Olivier PLANQUE.



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr